

NOTE SUR LES PRIÈRES DE DELIVRANCE

REPERES POUR UN DISCERNEMENT

Depuis de nombreuses années dans l'Église en France comme ailleurs, la pratique de célébrations communautaires ou individuelles de prière de délivrance et de guérison s'est accentuée. Elle cherche à répondre aux besoins d'hommes et de femmes confrontés au mystère du mal et de la mort, et à les soutenir dans le combat spirituel et le discernement qui l'accompagne. Reprenant ainsi le souci pastoral exprimé par le Pape François en ce qui concerne le combat contre le malin et ses stratégies qui nous détournent du Christ, ces célébrations souhaitent offrir des chemins nouveaux d'évangélisation à nombre de contemporains. Elles font l'objet d'une attention particulière du Renouveau charismatique catholique qui les développe comme un lieu ecclésial de l'expression de la miséricorde divine. De même, en France, de nombreux diocèses et mouvements catholiques ont développé ces célébrations et des dispositifs d'accompagnement.

Sous la conduite de Mgr Pascal Roland, le Bureau national des exorcistes est particulièrement attentif à ces évolutions. Il exerce une vigilance à la fois liturgique, doctrinale et pastorale sur l'ensemble de ces évolutions afin de distinguer ce qui relève de l'exorcisme ou d'une prière de délivrance.

À la demande de la Commission épiscopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle, alors présidée par Mgr Guy de Kerimel, le Bureau national des exorcistes a participé à l'élaboration d'un livre liturgique « Protection, Délivrance, Guérison¹ » (ci-après désigné par *PDG*) qui propose différents formulaires liturgiques pour accompagner la prière des fidèles devant le mystère du mal et de la souffrance. Ce livre offre ainsi des modalités adaptées pour célébrer la victoire du Christ ressuscité et déployer la grâce de la libération et de la réconciliation. Le *PDG* incite d'abord les communautés paroissiales à renouveler la pastorale des sacrements pour les malades comme de la pénitence et de la réconciliation. Il précise ensuite les modalités d'exercice des prières de délivrance, de protection ou de guérison, et les écueils à éviter. Il est particulièrement attentif à situer la délivrance dans un processus intégral de renouvellement de l'alliance avec Dieu. Cette démarche est un chemin pour s'inscrire à nouveau dans une perspective d'alliance avec le Christ et de recréer la communion avec Dieu et avec les frères et sœurs. Le *PDG* explicite certaines dérives possibles, qui peuvent déplacer la portée théologique et spirituelle de la prière vers sa seule composante émotionnelle et affective, voire tomber dans l'emprise. Il précise enfin que la pratique liturgique doit veiller à ne pas s'adresser en direct à des esprits mauvais ou des forces maléfiques, voire à faire usage de formules qui jouent sur le registre de l'angoisse de l'être humain devant le mal, et à instrumentaliser l'usage du Saint-Sacrement.

¹ *Protection, Délivrance, Guérison, Célébrations et prières*, Paris, Mame-Desclée, 2017.

Cette note s'appuie sur la réflexion conduite par le Bureau National de l'Exorcisme. Elle s'inscrit dans l'élan donné par le document « Point de repères sur les nouvelles croyances et pratiques spirituelles » de l'Observatoire des nouvelles croyances de la CEF publié le 5 octobre 2022. Elle souhaite donner des éléments de discernement aux évêques afin de leur permettre de réguler les pratiques multiples et variées qui entourent la pratique de prière de délivrance ou de célébration de guérison. Parce que le ministère de délivrance est un don fait par Dieu à son Église, et non à quelques groupes particuliers, cette note vise également à proposer un cadre ecclésial pour mieux inscrire ces pratiques dans la vie pastorale ordinaire de l'Église.

UNE MISSION CONFIEE A L'ÉGLISE

Au cœur de la vie chrétienne, le combat spirituel prend différentes formes selon les tentations auxquelles le baptisé est confronté. Plus particulièrement, devant le mystère du mal et de la fragilité humaine, chacun peut éprouver sa vulnérabilité et, parfois, offrir des brèches au mal. De ce fait, entre obsession et vexation, ce dernier peut enfermer l'homme dans des liens qui l'oppriment et l'aliènent.

Se laisser réconcilier

Suivant l'expression de l'apôtre Paul, lutter contre les puissances du mal qui détournent l'homme de sa vocation originelle demande de prendre l'équipement de combat donné par Dieu. Dans la longue tradition de l'Église, au cœur de la vie baptismale, le sacrement de Pénitence et de réconciliation représente le chemin ordinaire pour se détourner du péché, recevoir le pardon et se convertir à la vie nouvelle. En exerçant les œuvres de miséricorde, à la fois corporelles et spirituelles, et en accueillant la grâce sacramentelle, chaque baptisé se laisse réconcilier par Dieu qui exerce sa puissance de délivrance et de salut.

Prière et délivrance

Plus encore, l'apôtre insiste sur la place incontournable de la prière pour tous dans ce combat spirituel : « En toute circonstance, que l'Esprit vous donne de prier et de supplier : restez éveillés, soyez assidus à la supplication pour tous les fidèles » (Ep 6, 18).

Cet appel a pris forme, selon une tradition très ancienne, dans le parcours de l'initiation chrétienne des adultes (*RICA*) qui, « dans son organisation même, signifie clairement et commence à réaliser de fait un combat spirituel contre le pouvoir du diable » (cf. *Rituel de l'exorcisme* n. 8). Aussi, prier pour délivrer des personnes de l'emprise du péché et du mal revêt une importance singulière. Confié à l'Église, ce ministère se déploie de différentes manières, dont l'exorcisme représente la forme la plus haute. Cependant, afin de permettre aux personnes en souffrance de goûter les fruits de la miséricorde de Dieu qui se déploie par les largesses de sa bénédiction, le chemin de la prière de délivrance représente une voie éminente.

Une mission déployée par l'Église

En raison de sa charge épiscopale (*Christus dominus* 15), l'évêque diocésain demeure le ministre ordinaire de la prière de délivrance. C'est à lui qu'il revient de veiller à son exercice, de la promouvoir et d'organiser les divers charges et offices pour en dispenser les bienfaits.

Différentes figures pastorales de la délivrance doivent être déployées afin qu'elle ne devienne pas l'apanage de tel ou tel groupe ecclésial, car elle est un don fait à l'Église entière. Elles contribuent à développer des espaces où la prière est vécue ecclésialement et contribue ainsi à faire grandir dans la foi les personnes concernées. La prière personnelle ou accompagnée

par l'Église (assemblée chrétienne, communauté stable, groupe de prière, rassemblement de pèlerinage ou en sanctuaire...) est un acte de foi et de confiance qui permet une rencontre authentique avec Dieu, notre Père, de goûter la compassion du Christ à la lumière de l'Esprit saint et de vivre une délivrance.

Ces figures de délivrance peuvent être de divers ordres :

- Accueil et écoute des personnes,
- Accompagnement spirituel,
- Pratique des sacramentaux (comme l'adoration eucharistique),
- Méditation de la Parole de Dieu et catéchèse,
- Célébration de la Liturgie des heures,
- Vie sacramentelle (en particulier l'Eucharistie, la Pénitence et l'Onction des malades)
- Prières de Protection, de Délivrance ou de Guérison,
- Exorcisme.

Service ecclésial et autorité épiscopale

Au cœur de la communauté de foi et de prières, divers ministres formés et compétents peuvent être chargés de l'accueil et de l'accompagnement de ces demandes : prêtre, diacre, ou encore personne consacrée ou laïque déléguée par l'évêque. Il conviendra d'être vigilant sur les critères de discernement et d'appel des personnes à cet office, afin qu'elles exercent cette charge en pleine communion de foi et d'autorité avec l'évêque territorial.

La délégation sera publique et connue de tous. Il conviendrait qu'elle soit confiée au cours d'une célébration liturgique et accompagnée d'une bénédiction (cf. *Rituel des bénédictions*). Cette mission sera confiée pour une durée prévue, renouvelable, qui supposera une évaluation effective par l'autorité compétente.

Cette charge ne peut être désignée par le terme de « ministère » au sens strict, dans la mesure où elle prend place dans l'ordinaire de la vie diocésaine. On lui préférera le terme de « guide » ou de « responsable » de la prière. Si le terme de ministère doit l'être, il doit être associé à celui de « prière de délivrance » pour mieux tenir liées les diverses composantes de son exercice : communautaire, liturgique, hiérarchique et ecclésiale.

Enfin, un processus de supervision et de relecture sera créé pour permettre un discernement continu des pratiques et des propositions accomplies au niveau diocésain.

ACCOMPAGNER, DISCERNER

Dans sa mission reçue du Christ, l'Église aide les fidèles à entrer dans une vie spirituelle ordonnée et adulte, en menant des combats contre les logiques de haine, de dérélition et d'exclusion, en opérant les ruptures qui s'imposent pour être libérées des influences mauvaises et destructrices qui peuvent être inspirées par le Malin ou interprétées comme telles.

Cette mission s'accomplit notamment par la prière d'intercession et de supplication, mais aussi par un service de compassion pour les personnes souffrantes, tourmentées, afin de contribuer à raffermir leur confiance en Dieu et à restaurer leur unité intérieure et leur liberté spirituelle (*PDG*, n. 52).

Accompagner un discernement

En conséquence, le discernement représente l'attitude première et fondamentale au cœur de l'accompagnement spirituel d'une personne qui demande la délivrance. Il s'agit donc de

replacer la personne au cœur de son existence humaine et croyante pour la conduire à discerner les choix et les renoncements à opérer afin de se détourner des chemins qui la privent de sa liberté. Elle pourra alors s'inscrire à nouveau dans une perspective d'alliance avec le Père, par le Fils et dans l'Esprit, pour entrer dans une communion renouvelée avec Dieu, avec les frères et sœurs et avec la Création. Ce processus de renouvellement de l'alliance est intégral.

La tradition de l'Église dispose d'itinéraires multiples pour accompagner le discernement des motions de l'Esprit en chacun. Ces traditions spirituelles anciennes ou nouvelles contribuent à tracer des chemins authentiques pour relire son existence à la lumière de l'Écriture sainte, la placer sous le regard de Dieu dans une prière individuelle, rendre grâce pour l'action de l'Esprit saint dans une célébration communautaire.

Exercer une vigilance

Différents écueils sont à éviter pour ne pas agir à la place des personnes, établissant un lien de subordination voir de manipulation qui remplace une aliénation par une autre.

Le *PDG* insiste sur plusieurs risques (n. 57) :

- Interpréter les situations de manière erronée ou dans une seule voie ;
- Glisser du psychoaffectif au spirituel par manque de discernement de leur interaction ;
- Centrer le sujet sur lui-même essentiellement à partir de ses tourments ;
- Désigner des boucs émissaires ;
- Induire de faux souvenirs ;
- Conduire à des ruptures familiales ;
- S'adresser en direct à des esprits mauvais ou des forces maléfiques ;
- Faire usage de formules sur le registre de l'angoisse devant le mal (formules impératives pour couper des liens) ;
- Instrumentaliser l'usage du Saint-Sacrement.

Ce discernement invite donc à procéder avec vigilance et une véritable attention aux souffrances des personnes :

- sans confondre mal subi et mal commis,
- sans demeurer prisonnier du systématisme d'une méthode,
- sans imposer des pardons sur commande,
- sans suggérer des réponses ou des solutions radicales,
- sans adopter des comportements revendiquant la toute-puissance,
- sans confondre délivrance et exorcisme.

Ouvrir un chemin spirituel

En définitive, célébrer une prière de délivrance par suite de la demande d'une personne sera le fruit d'un processus qui devra faire appel à un accompagnement en quatre étapes :

- une phase d'accueil et d'écoute inconditionnels,
- une phase de relecture de l'existence de la personne à la lumière d'une annonce de la miséricorde de Dieu par l'écoute et la méditation de l'Écriture sainte,
- une phase de déplacement de l'attente, en conduisant la personne à renoncer clairement au mal pour entrer dans une perspective d'alliance avec le Christ qui fera tomber les mauvais liens,
- une phase de prière et d'action de grâce qui pourra prendre diverses formes liturgiques ou de nature dévotionnelle.

CELEBRER LE CHRIST QUI DELIVRE

Le livre *Protection, Délivrance, Guérison* demeure la source majeure et normative pour célébrer une prière de délivrance. Il précise le cadre et l'ordonnancement liturgique adéquat, requis selon l'autorité épiscopale.

Une prière communautaire

La prière de délivrance sera structurée selon un double mouvement :

- faire mémoire de l'œuvre de Dieu qui met en œuvre sa puissance pour libérer et sauver son peuple, dont le mystère pascal du Christ est la révélation ;
- invoquer la grâce de Dieu pour la délivrance de la personne.

La célébration donnera une large place à la proclamation de l'Écriture sainte et à la prière commune. Le Notre Père représente la prière de délivrance par excellence, en ce qu'elle maintient liées la confession de foi en Dieu et la reconnaissance de sa miséricorde, avec une prière de demande de délivrance. Une invocation à la Vierge Marie et à tous les saints sera bienvenue pour manifester l'union de l'Église du Ciel et de la Terre dans le combat contre les puissances du Mauvais.

Offrir à chacun de se relier à nouveau avec Dieu

Il sera important de veiller à ce que le sujet souffrant ait une part active à cette prière, et ne soit pas seulement passif en accueillant la prière faite à son intention. Rien ne peut se faire sans que la personne ne le veuille². La prière de délivrance est avant tout une prière de nature baptismale. En écho à la profession de foi, c'est la personne elle-même qui doit prendre position devant le mal et dire « Je renonce ». Cette renonciation peut être précisée en indiquant ce à quoi la personne renonce. On veillera également à ne pas suggérer ou à s'exprimer à la place de la personne.

Ainsi, en indiquant sa volonté de se détourner du mal, la personne s'ouvre à la réconciliation et à s'inscrire de nouveau dans l'alliance originelle avec Dieu. Il convient également d'aider la personne à formuler le renouveau spirituel auquel elle aspire pour mieux indiquer le travail qui reste à faire pour lutter contre le démon.

De la même manière, la participation de la communauté ecclésiale est de grande importance afin qu'elle soit renouvelée dans son ministère de prière d'intercession et d'action de grâce. Ainsi, la personne pourra retrouver sa place dans le corps ecclésial.

Formuler la prière de délivrance

Selon une longue tradition, la prière d'intercession demeure la forme la plus haute de la prière commune pour délivrer une personne des liens qui la détournent du Salut. C'est toujours au nom de Jésus, par la puissance de l'Esprit saint, que l'Église commande de diverses manières aux puissances du mal et aux démons pour qu'ils ne fassent pas obstacle à l'œuvre de l'évangélisation dans la personne humaine (*Rituel de l'exorcisme*, n.7). De plus, suivant le *Catéchisme de l'Église Catholique* (n. 1673), « quand l'Église demande publiquement et avec autorité, au nom de Jésus Christ, qu'une personne ou un objet soit protégé contre l'emprise du Malin et soustrait à son empire, on parle d'exorcisme ».

En conséquence, seules les formules dépréciatives seront employées dans une prière de délivrance. Elles ne représentent pas un abandon de l'autorité, et ne sont pas moins efficaces qu'une formule directe. Elles sont revêtues de l'autorité de l'Église reçue du Christ, qui s'exprime dans le fait que ces paroles sont régulées par l'autorité magistérielle, priées selon les

² Cf. A. CHAPPELLE, *Anthropologie*, Lessius, Bruxelles 2007, p. 125.

livres liturgiques promulgués par l'autorité ecclésiale, et par un ministre dûment mandaté par l'ordinaire du lieu.

Ces formules sont suffisantes pour les situations qu'un ministre laïc ou prêtre, non-exorciste, est amené à prendre en charge. Les formulations alternatives, inventées par certains intervenants, comme « Au nom de Jésus je brise ce lien (la puissance de l'esprit de (peur, manipulation colère, etc...)). « Au nom de Jésus je brise le pouvoir de tout esprit auquel (nom de la personne) a renoncé, ainsi que tout esprit qui y serait attaché, et je leur commande de partir maintenant au nom de Jésus » ne peuvent être employées.

Il importe de rappeler que les formules impératives sont réservées à l'exorciste diocésain seul (cf. *Rituel de l'exorcisme*).

La personne qui demande la prière peut exprimer les renoncements auxquels elle consent et, plus encore, rendre grâce pour la grâce de communion et de réconciliation que Dieu lui donne.

Engager à vivre l'alliance avec Dieu

Parce que la liturgie est une action de l'Église entière, elle inscrit ceux qui y participent dans une relation nouvelle avec Dieu et avec les frères et sœurs, comme avec la Création tout entière. Ainsi, au terme de la célébration d'une prière de délivrance, il est bon d'encourager les participants à traduire concrètement dans une vie de charité, la grâce d'alliance qui leur a été dispensée par Dieu. Que ce soit aux travers des œuvres corporelles ou spirituelles de miséricorde, les personnes qui ont bénéficié d'une prière de délivrance doivent être invitées à en témoigner dans le service des pauvres et des affligés, dans le partage des biens et dans le soin de la Création, comme dans l'annonce effective de la Bonne Nouvelle.

8 avril 2024



+ Joseph de METZ-NOBLAT
Evêque de Langres
Président du Conseil pour la liturgie
et la pastorale sacramentelle



+ Pascal ROLAND
Evêque de Belley et Ars
Membre du Conseil pour la liturgie
et la pastorale sacramentelle,
Evêque accompagnateur
du Bureau *National des Exorcistes*

ANNEXE

DU BON USAGE DE « PROTECTION, DELIVRANCE, GUERISON »

À propos du livre Protection Délivrance Guérison :
Quelques critères de discernement et d'aide pour une juste utilisation.

Un espace d'écoute

Avant de proposer une prière de délivrance, il s'agit d'ouvrir un espace d'écoute qui permette une première mise en dépôt. Il est souhaitable que la personne qui écoute ne soit pas la même que celle qui fera la prière de délivrance, afin d'éviter toute obligation de résultat et toute possible emprise.

Distinguer mal subi et mal commis

Cette première écoute permet un travail de discernement qui est déjà de repérer quelles sont les blessures de l'âme de la personne, c'est-à-dire le mal qu'elle a pu subir sans aucune responsabilité de sa part, à bien distinguer du mal qu'elle a pu commettre. Ce mal subi peut-être présenté dans une prière qui sera alors de consolation ou d'intercession, mais pas de délivrance. Cette prière de consolation ou d'intercession qui précède la délivrance permet une saine distinction entre la fausse culpabilité et la vraie culpabilité. Elle prépare la conscience de la personne à reconnaître la vraie responsabilité qui est la sienne dans ce qu'elle a pu éventuellement commettre comme mal.

Place du sacrement de réconciliation

Le sacrement de réconciliation est le principal canal de la grâce de Dieu pour le progrès spirituel. Il est la source de toute libération. Sa réception fréquente, autant que possible tous les mois, est conseillée pour tenir dans le combat spirituel.

Pour une bonne utilisation du livre PDG

Il n'est pas possible de faire une prière de délivrance qui confonde mal subi et mal commis, de même que maladie physique et/ou psychique. La prière de délivrance ne concerne que le mal commis. Une confusion des genres ne pourrait qu'entraîner un malaise et un mal-être de la personne qui expérimenterait une telle approche voire la maintenir dans une fausse culpabilité source possible de désespérance. Le livre *Protection Délivrance Guérison* offre dans ce cas d'heureuses alternatives :

- En effet la prière de délivrance (p. 37 à 57) devrait être proposée dans le cas où une personne a pu poser des choix de mort, de haine ou de mensonge, vis-à-vis d'elle-même, des autres ou de Dieu et seulement dans ce cas.
- Dans le cas où la personne n'a pas posé de tels choix, mais qu'elle se sent attaquée par le mal ou le malin, une prière de protection pourrait être proposée (p. 17 à 24).
- Dans le cas d'une maladie chronique physique ou psychique, ce n'est ni une prière de protection ou de délivrance qu'il faut proposer, mais une prière de bénédiction des malades (p. 65 à 75).
- Le sacrement des malades étant réservé aux personnes « dangereusement malades » (CEC 1513) ou commençant à être « en danger de mort » (CEC 1514) ou au seuil d'une opération importante ou pour une personne âgée dont la fragilité s'accroît (CEC 1515).

- Il est bien sûr nécessaire de préciser que les prières de délivrance et d'exorcisme ne s'adressent qu'aux personnes baptisées. Le livre *Protection Délivrance Guérison* propose à juste titre une prière pour une personne non baptisée (p. 98 à 101).

- Rappelons qu'il est préférable que toute personne qui utilise cet ouvrage soit mandatée par son évêque.

Quand recourir à un exorciste ?

Après une prière de délivrance bien discernée et réalisée selon les critères ci-dessus, si la personne, malgré la prière de délivrance, continue de perdre la maîtrise d'elle-même et ne se possède plus ou se sent possédée par un autre, ne serait-ce même que par intermittence, il est alors nécessaire de recourir au discernement d'un exorciste. Celui-ci jugera lui-même de la pertinence de pratiquer ou non un exorcisme.